

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

**Séance du 26 mars 2018**

**DELIBERATION N° 2018-08 (MOTION)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

**- Motion sur l'autoroute Langres - Vesoul -**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 mars à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Madame Sandrine ANSTETT-ROGRON, Secrétaire Générale de la Préfecture de Haute-Saône, représentant Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 26  
Quorum : 14  
Membres présents : 18  
Membres excusés : 08

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

***MEMBRES TITULAIRES***

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1<sup>er</sup> Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2<sup>ème</sup> Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- FERRAND Hervé, Secrétaire
- HERRBACH Catherine, Membre
- PITON Jean-Luc, Membre
- DELBOS Martine
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GROSPERRIN François
- MERCIER Anne-Laure
- MILLERET Denis
- NOGARA Nelly
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît
- SAUGIER David



**Contexte :**

Le paragraphe 6.4.2 Liaison Langres-Vesoul du rapport Duron stipule que :

« La liaison Langres Vesoul fait l'objet depuis de très nombreuses années d'un projet d'autoroute dit A319 visant à améliorer la desserte des territoires ruraux mais aussi urbains et industriels (Vesoul accueille par exemple le centre mondial de pièces détachées de PSA Peugeot Citroën) situés entre et autour de Langres et Vesoul.

A la suite de l'avis émis par la Commission Mobilité 21 qui en renvoyait la réalisation après 2030, les réflexions ont été suspendues et la priorité donnée notamment à l'aménagement de la déviation de Port sur Saône. Le Conseil (Rapport Duron) fait siennes les recommandations de la Commission Mobilité 21.

**Il lui semble en effet tout à fait pertinent de ne pas poursuivre aujourd'hui les études du projet autoroutier** et au contraire de continuer l'aménagement sur place de la RN19. Le Conseil note que la **déviation de Langres est aujourd'hui inscrite au CPER** (Contrat de plan Etat-Région) en études et acquisitions foncières et que la déviation de Port sur Saône est en travaux. Il considère que la concrétisation de ces opérations doit se poursuivre. **D'autres aménagements, notamment une déviation localisée** et des créneaux de dépassement pourraient s'avérer utiles sous réserve que les études socio-économiques qui doivent encore être conduites en confirment l'intérêt et qu'ils soient réalisés simplement et de **manière économe de l'espace naturel**.

**3 scénarios :**

Le premier scénario mobilise **48 milliards** en vingt ans pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf). Le troisième atteint **80 milliards**. Entre les deux, le scénario intermédiaire, qui semble le mieux répondre aux priorités fixées par le président de la République, s'élève à **60 milliards d'euros**, soit 3 milliards par an.

Pour le financement, le comité d'orientation des infrastructures (COI) propose d'instaurer une **vignette pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers**.

**Objectifs :**

Le Conseil recommande de prévoir :

- Les financements Etat nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de la déviation de Port sur Saône sur la période 2018-2022 ;
- La réalisation dans le cadre des contrats plan état région (CPER) des régions Grand Est et Bourgogne-Franche Comté de la déviation de Langres et des travaux complémentaires sur la période 2028-2032 pour les scénarios 1 et 2 et sur la période 2023-2027 pour le scénario 3. »

**Délibération :**

**La CCI de Haute-Saône :**

- **se mobilise** en faveur de la poursuite des études sur la création d'une autoroute entre Langres et Vesoul, pour renforcer le développement économique exogène et endogène, et garantir un temps de parcours adapté et sécurisé.

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votants	:	18
- Voix pour	:	18
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

***Pour copie certifiée conforme.***

Fait à VESOUL, le 29 mars 2018

**Jean-Luc QUIVOGNE,  
Président CCI de Haute-Saône**

